

comme de simples accidents de terrain ; le défaut de confisquer en quelque sorte la voie fluviale, en lui offrant toutes les difficultés possibles de raccordement avec la voie ferrée ; le défaut de jeter un simple embranchement vers Lyon, et ainsi de ne traverser qu'une seule des quatre communes de l'agglomération, lorsqu'il est possible de les doter toutes libéralement ;

Considérant que c'est du nord et du centre de la ville uniquement, que partent les émigrations vers les Brotteaux, que le midi n'en fournit aucune, qu'ainsi, le centre et le nord ont le plus grand intérêt à ce que les Brotteaux ne prennent pas un accroissement qui compromette la prospérité de ces quartiers ;

Considérant que le projet par le cours Napoléon est, de tous les projets, celui qui dérangera le moins les habitudes établies, celui qui déplacera le moins d'intérêts ; que son seul défaut, c'est l'éloignement d'un centre contestable, et que rapprochent, en réalité, des débouchés tout contraires à ceux qui partent des Brotteaux, c'est-à-dire, rectilignes sur toutes les directions, et largement ouverts ; que, pour la marchandise, la main-d'œuvre du camionnage consistant presque entière dans le chargement et le déchargement, et son prix ne variant pas avec la distance, même à Paris, ce défaut ne doit pas être compté dans le périmètre bâti de Lyon ; que, quant au prétendu surcroît de dépense résultant pour les voyageurs, d'omnibus qu'ils ne prendront peut-être ni plus ni moins, à Perrache qu'aux Brotteaux, car le moindre paquet rend assurément ce mode de locomotion le plus économique ; il sera, en le supposant réel, amplement compensé par les bénéfices sans nombre que le commerce, et en définitive le public, trouvera dans la pénétration réciproque la plus intime et la plus fréquente de toutes les voies ouvertes et à ouvrir à la circulation ;